

REPUBLIQUE DU SENEGAL



Un Peuple-Un But-Une Foi

VILLE DE PIKINE

**ANALYSE : Délibération portant élection des adjoints
au Maire de la ville de Pikine.**

**Le Conseil Municipal de la Ville de Pikine
en sa séance du 15 février 2022**

Vu la Constitution ;
Vu la Loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant code général des collectivités locales, modifiée ;
Vu le Décret n° 2014-830 du 30 juin 2014 portant création des villes de Dakar, Guédiawaye, Pikine, Rufisque et Thiès ;
Vu le procès-verbal en date du 26 janvier 2022 de la commission départementale de recensement des votes de Pikine pour l'élection des conseillers de ville ;
Sur convocation du Préfet du Département de Pikine;

- **DELIBERE** -

Article premier : Les Adjoints au Maire de la ville de Pikine sont élus dans l'ordre suivant :

- Première adjointe : Madame Awa NIANG n° 1 (Commune de Dalifort foirail) ;
- Deuxième adjoint : Monsieur Daour Niang NDIAYE ;
- Troisième adjointe : Madame Khady NDIAYE ;
- Quatrième adjoint : Monsieur Abdou NDOYE ;
- Cinquième adjointe : Madame Ndèye Fatou SOUGOU ;
- Sixième adjoint : Monsieur Aliou DIOUCK ;
- Septième adjointe: Madame Marème FAYE ;
- Huitième adjoint : Monsieur Amadou DIARRA ;
- Neuvième adjointe : Madame Nafi FALL ;
- Dixième adjoint : Monsieur Samba C .Diaman BATHILY ;
- Onzième adjointe : Madame Khady DIOP.
- Douzième adjoint : Monsieur Mbaye SENE.

- Treizième adjointe : Madame Maty GUEYE ;
- Quatorzième adjoint : Monsieur Maguette THIANDOUM.

Article 2 : La présente délibération sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré en Mairie le 15 février 2021


Le Maire
Abdoulaye THIMBO